

Commune de Champagne

PLAN D'AFFECTION COMMUNAL

Canton de Vaud, District du Jura-Nord vaudois

Village

Plan n°: 1/2

N° d'affaire : 2027 Dessiné par : SHE Échelle : 1:2000
Phase : Enquête publique Dessiné le : 08.02.2024 Format : 1200 x 910
Responsable : GCL Imprimé le : 08.02.2024

Approuvé par la Municipalité	Soumis à l'enquête publique
dans sa séance du:	du:
du:	du:
Le Syndic:	La Secrétaire:
Le Syndic:	La Secrétaire:
Adopté par le Conseil communal	Approuvé par le Département compétent
dans sa séance du:	Lausanne, le:
Le Président:	La Secrétaire:
	La Cheffe du département:
	Entré en vigueur le:

LEGENDE

- Limite de commune
- - - - Périmètre du plan d'affectation
- Limite de propriété à créer
- Limite de propriété à supprimer
- Limite forestière statique en zone à bâtir selon relevé de lisière du 20 décembre 2022 par l'inspection des forêts du 8ème arrondissement (art. 13 LFo)
- Distance inconstructible par rapport à la forêt

AFFECTATIONS

- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT - A (HTF A)
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT - B (HTF B)
- Zone d'habitation de faible densité 15 LAT (HFA)
- Zone d'habitation de moyenne densité 15 LAT (HMO)
- Zone d'activités économiques 15 LAT (IND)
- Zone mixte 15 LAT (MIX)
- Zone centrale 15 LAT - A (CEN A)
- Zone centrale 15 LAT - B (CEN B)
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A (PUB A)
- Secteur à prescriptions spéciales
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B (PUB B)
- Zone de verdure 15 LAT - A (VER A)
- Zone de verdure 15 LAT - B (VER B)
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone agricole 16 LAT (AGR)
- Zone viticole 16 LAT (VIT)
- Zone agricole protégée 16 LAT - A (AGP A)
- Zone agricole protégée 18 LAT - B (AGP B)
- Zone de protection de la nature et du paysage 17 LAT (NAT)
- Zone des eaux 17 LAT (EAU)
- Zone de desserte 18 LAT
- Aire forestière 18 LAT (FOR) à titre indicatif (art. 1 RLVFo)
- Aire forestière statique selon constatation de la nature forestière (art. 24 LVLFo)

Autres dispositions

- Parcelle concernée par la garantie de la disponibilité des terrains à bâtir soumis à l'art. 55 du règlement

PATRIMONE

- Itinéraire cantonal des chemins de randonnées pédestres
- Itinéraire de SuisseMobile à vélo
- Région archéologique
- Secteur de protection du site bâti 17 LAT (SB)

Recensement architectural

- Objet noté 2
- Objet noté 3
- Objet noté 4

Classement / Inscription à l'Inventaire

- Bâtiment classé comme Monument historique
- Bâtiment inscrit à l'Inventaire cantonal des monuments historiques non classés

Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

- Importance régionale
- Importance locale

ENVIRONNEMENT

- Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (surface)
- Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (ligne)
- Espace réservé aux eaux selon l'art. 41a et b, al. 2 DEaux
- Secteur de protection de la nature 17 LAT (PNP)

Zone de protection des eaux

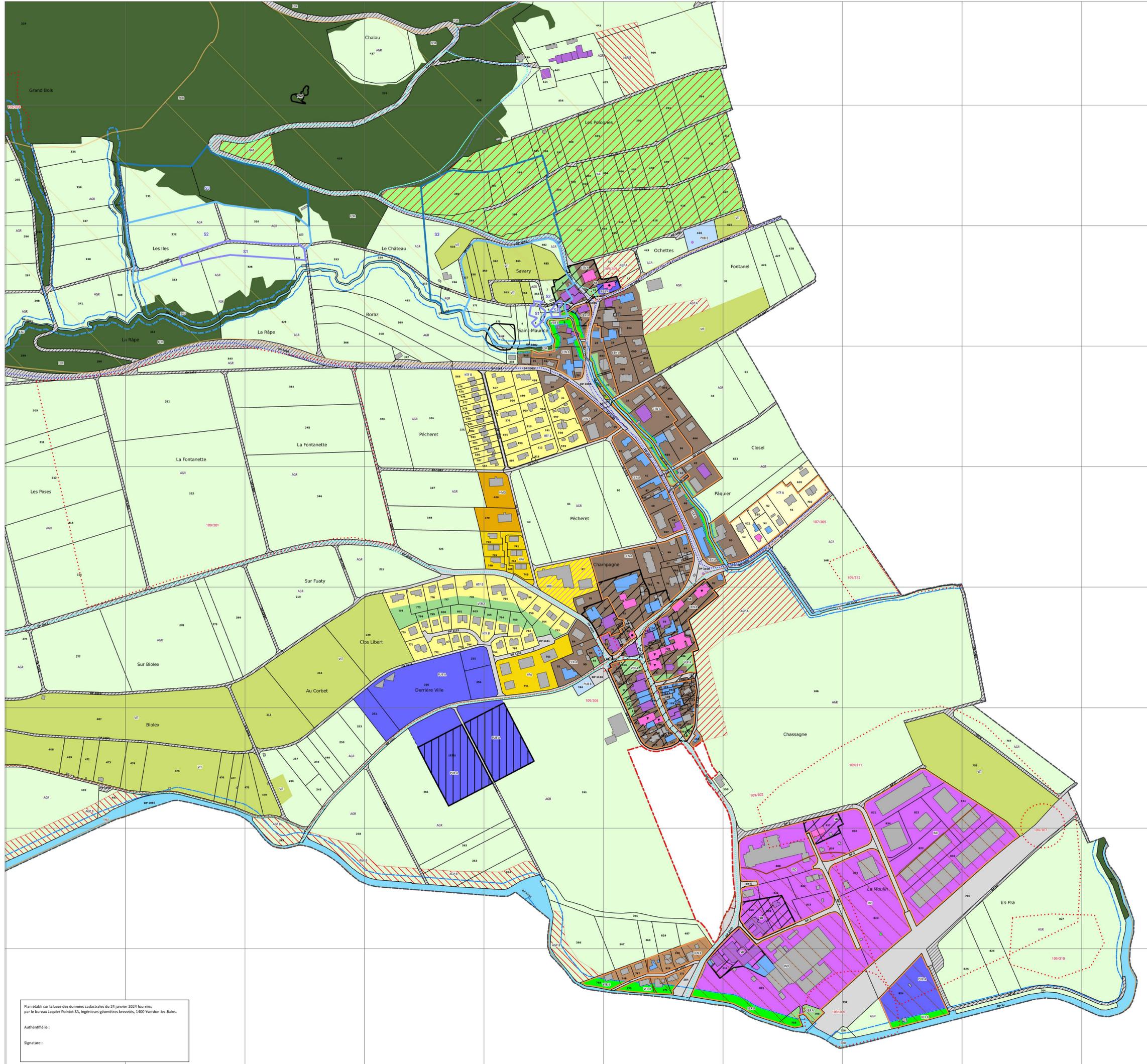
- Zone S1
- Zone S2
- Zone S3

Secteurs de restrictions liés aux dangers naturels

- Secteur de restriction - Inondations

Protection contre les accidents majeurs

- Périmètre de consultation OPAM



Plan établi sur la base des données cadastrales du 24 janvier 2024 fournies par le bureau Jaquier Pointes SA, ingénieur géomètre breveté, 1400 Yverdon-les-Bains.

Authentifié le:

Signature: